



# Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) 2050

Les amis du   
parc Angrignon

Présentation à l'Office de consultation publique de Montréal  
5 octobre 2024

# Introduction

## Les amis du parc Angrignon

- Organisme citoyen de l'arrondissement du Sud-Ouest
- Organisme ayant comme mission principale la protection des milieux naturels en favorisant la sensibilisation

Mémoire surtout axé sur l'orientation 8 *Accroître la place de la nature et de la biodiversité urbaine*

# Constat général

- Le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 contient des orientations avec des objectifs généralement prometteurs
- Un encadrement et des processus seront requis pour obtenir des résultats conformes aux objectifs

Le PUM ne démontre pas de façon convaincante que la Ville aura la capacité de respecter les cibles

# Bonification des corridors écologiques

Les corridors écologiques (Trame verte) sont reconnus pour favoriser la biodiversité et la mobilité

## Recommandations

- Diversifier les partenaires et les sites (espaces publics, institutionnels et privés)
- Diversifier les types d'aménagement (nouveaux types d'aménagement et adaptation d'aménagements existants)
- Maintenir la valeur écologique des corridors lors du déploiement d'infrastructures multifonctionnelles

# Protection des milieux naturels et espaces verts

Les milieux naturels et espaces verts sont des actifs et des joyaux

## Recommandation

- Identifier les futurs parcs-nature et espaces verts sur toutes les cartes (affectation du sol, secteurs d'opportunité)



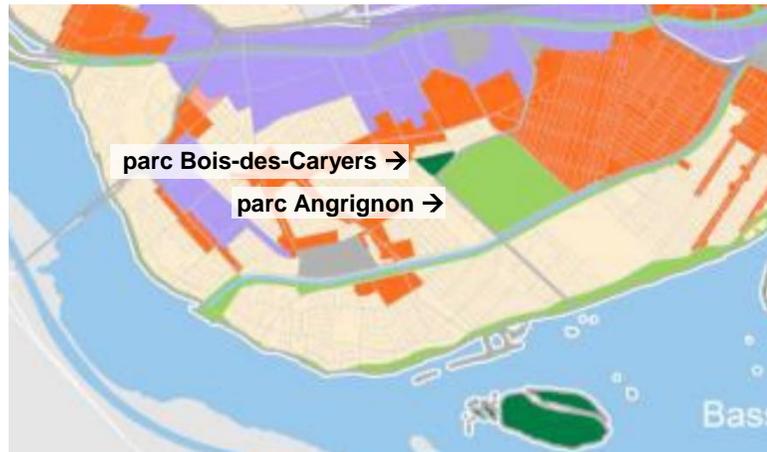
Extrait de la carte *Secteurs d'opportunité et secteurs économiques prioritaires*

# Protection des milieux naturels et espaces verts

Les milieux naturels et espaces verts sont des actifs et des joyaux

## Recommandation

- Désigner les milieux naturels protégés avec le niveau de préservation le plus élevé



Extrait de la carte *Affectation du sol*



Extrait de la carte *Territoires d'intérêt écologique*

# Protection des milieux naturels et espaces verts

Les milieux naturels et espaces verts sont des actifs et des joyaux

## Recommandations

- Créer des zones tampon autour des milieux naturels protégés
- Établir des critères d'évaluation et de suivi des milieux naturels afin de s'assurer de leur résilience face aux changements climatiques
- Intégrer les rivières et ruisseaux dans les éléments à protéger

# Règlementation adaptée aux milieux

La réglementation des parcs et espaces verts s'applique selon leur classification administrative. Certains parcs ont des milieux très différents, tout en ayant la même classification.

## Recommandations

- Classer les parcs et espaces verts selon leur valeur écologique
- Élaborer une réglementation des parcs qui tient compte de leur type de milieu et de leur valeur écologique (exemple : parc Angrignon)

# Coordination au sein de l'administration municipale

La Ville de Montréal a une structure administrative complexe (arrondissements, services centraux, etc.)

## Recommandations

- Développer une meilleure coordination et collaboration entre les arrondissements et les services centraux (projets d'envergure à la grandeur d'un territoire)
- Considérer les corridors écologiques (Trame verte) comme des infrastructures majeures

# Implication des intervenants

La réussite des objectifs du PUM 2050 sera facilitée par l'adhésion d'un grand nombre d'intervenants. Leurs implications apporteront la meilleure expertise et contribueront à l'acceptation sociale des interventions.

## Recommandations

- S'adjoindre et consulter le plus grand éventail d'organismes
- Examiner les opportunités de collaboration avec les chaires de recherche universitaires

# Corridors visuels exceptionnels

La Ville de Montréal possède un très grand nombre de corridors visuels exceptionnels

## Recommandations

- Assurer la protection des corridors visuels exceptionnels au niveau de la Ville
- Permettre aux citoyens de contribuer à l'identification de nouveaux corridors



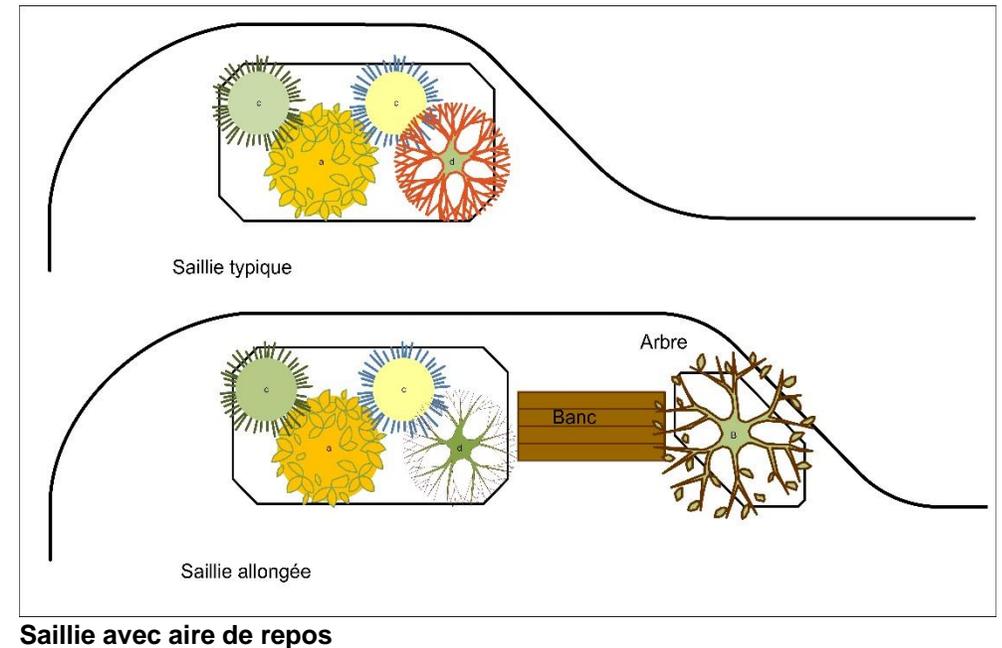
Vues vers l'oratoire Saint-Joseph

# Réseau piétonnier pour les aînés

La proportion des aînés sera plus grande en 2050. Les aménagements futurs doivent faciliter leurs déplacements.

## Recommandations

- Développer des normes d'aménagement adaptées aux besoins des aînés
- Intégrer ces aménagements aux autres objectifs (ex. : aires de repos)



# Déplacements à vélo

La mobilité active est une orientation importante du PUM 2050. Il comprend surtout des infrastructures majeures.

## Recommandations

- Développer une réglementation favorisant l'utilisation des vélos (exemple: supports à vélo)

# Conclusion

- Resserrer la protection des milieux naturels, tant par la désignation de ces espaces que par une meilleure réglementation
- Améliorer la collaboration entre tous les niveaux administratifs de la Ville de Montréal
- S'adjoindre l'expertise de plus d'organismes et de groupes